

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le **26 JUIN 2023**
ID : 035-213502362-20230626-SG2023_259-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 22 juin 2023 - Délibération n° 2023-063

AVANCEMENTS DE GRADES ET PROMOTIONS INTERNES 2023 MODIFICATIONS DE POSTES AU 1^{ER} JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 22 juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 12 juin, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	25
Votants	22
Vote	
Pour	22
Contre	0
Abstentions	6

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Françoise Fouchet, pouvoir donné à Monsieur Pascal Duchêne.

Monsieur Jean-Marie Pichon, pouvoir donné à Madame Sylvie Massicot.

Monsieur Stéphane Lefebvre, pouvoir donné à Monsieur Mickaël Jouan.

- Absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote :

Monsieur Valentin Perré.

Secrétaire de séance : Madame Karen Lanson.

Rapport de Louis Le Coz.

Conformément à l'article L. 522-27 du Code Général de la Fonction Publique, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, la modification des emplois est proposée au titre des avancements de grade et des promotions internes de l'année 2023.

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
 Reçu en préfecture le 26/06/2023
 Affiché le **26 JUIN 2023**
 ID : 035-213502362-20230626-CdG2023_259-DE

Filière administrative - Avancement de grade						
Grade d'origine	Grade d'avancement	Cat.	Dir.	Service	Temps de travail	Promouvable
Adjoint administratif	Adjoint admin. principal de 2 ^{ème} classe	C	DSTAP	Secrétariat	TC	Avec examen professionnel
Adjoint administratif	Adjoint admin principal de 2 ^{ème} classe	C	DMG	POP	TC	Avec examen professionnel

* Sous réserve d'être lauréat de l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Filière technique - Avancement de grade						
Grade d'origine	Grade d'avancement	Cat.	Dir.	Service	Temps de travail	Promouvable
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	DSTAP	Espaces Verts et PA	TC	Sans examen professionnel
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	DSTAP	BEPAM	TC	Avec examen professionnel
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	C	DSTAP	Espaces Verts et PA	TC	Pas d'examen professionnel

Filière technique - Promotion interne*						
Grade d'origine	Grade de nomination	Cat.	Dir.	Service	Temps de travail	Promouvable
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Agent de maîtrise	C à C	DSTAP	Voirie/Prom	TC	Sans examen professionnel

* Sous réserve des avis favorables de la Présidente du CdG 35 et de l'inscription sur liste d'aptitude au 1^{er} juillet 2023

Filière animation - Promotion interne*						
Grade d'origine	Grade de nomination	Cat.	Dir.	Service	Temps de travail	Promouvable
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	Animateur	C à B	DVPVC	Culturel	TC	Sans examen professionnel

* Sous réserve des avis favorables de la Présidente du CdG 35 et de l'inscription sur liste d'aptitude au 1^{er} juillet 2023

Envoyé en préfecture le 26/06/2023
Reçu en préfecture le 26/06/2023
Affiché le **26 JUIN 2023**
ID : 035-213502362-20230626-SG2023_259-DE

<i>Filière administrative – Promotion interne*</i>						
<i>Grade d'origine</i>	<i>Grade de nomination</i>	<i>Cat.</i>	<i>Dir.</i>	<i>Service</i>	<i>Temps de travail</i>	<i>Promouvable</i>
<i>Adjoint admin. principal de 1^{ère} classe</i>	<i>Rédacteur</i>	<i>C à B</i>	<i>DGS</i>	<i>Ressources humaines</i>	<i>TC</i>	<i>Sans examen professionnel</i>
<i>Adjoint admin. principal de 1^{ère} classe</i>	<i>Rédacteur</i>	<i>C à B</i>	<i>DSEC</i>	<i>Relations familles</i>	<i>TC</i>	<i>Sans examen professionnel</i>

** Sous réserve des avis favorables de la Présidente du CdG 35 et de l'inscription sur liste d'aptitude au 1^{er} juillet 2023*

La suppression des postes d'origine sera proposée en fin d'année, après avis du Comité Social Territorial, pour la mise à jour des effectifs au 31 décembre 2023.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article L. 522-27,
Vu les taux promus/promouvables,
Vu l'exposé des Lignes Directrices de Gestion,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

ADOpte les ajustements des emplois permanents, tels que présentés ci-dessus, à partir du 1^{er} juillet 2023.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



La Secrétaire de séance,
Karen Lanson
Conseillère Municipale

Mis en ligne le **27 JUIN 2023**